

COMPTE RENDU PRESSE
CONSEIL MUNICIPAL du mardi 06 Décembre 2022

PRÉSENTS : Mme BERARDAN C., M. CURT P., M. FONTAINE J.M., M. GABILLET O., Mme MALECKI A., Mme BOZONNET A., Mme JAYR M., M. ROBIN T.

EXCUSÉS : Mme MOREL-PACLET CM. MM. VANDEL J.M, LABALME Y., Mmes LOUVENAZ L, BORNET A.

Secrétaire de séance : Mme MALECKI Agnès

Le compte rendu de la réunion du jeudi 17 novembre 2022 est adopté par le Conseil municipal.

DE 202211-504 Modification du contrat de location salle des fêtes

Le Maire rappelle au Conseil sa précédente délibération du 18 janvier 2022 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes communale. Il propose la révision des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de fixer comme suit les tarifs des locations de salles (salle des Fêtes et Presbytère), applicables à compter du **1er janvier 2023** :

Presbytère

Location pour 1 jour	52,50€
----------------------	--------

Salle des Fêtes et cuisine

	01-05 / 31-10 Eté	01-11 / 30-04 Hiver
Société ou Association communale ou intercommunale		
Manifestation sans but lucratif	0 €	0 €
Manifestation à but lucratif	125 €	160 €
Société ou Association extérieure		
Quelle que soit la manifestation	319 €	355 €
Particulier résidant dans la commune de Vandeins ou de Montcet		
pour un vin d'honneur	131 €	167 €
pour un jour	217 €	252 €
pour 2 jours	331 €	377 €
par journée supplémentaire	113 €	125 €
Particulier ne résidant pas dans la commune de Vandeins ou de Montcet		
pour un vin d'honneur	217 €	252 €
pour un jour	319 €	355 €
pour 2 jours	479 €	538 €
par journée supplémentaire	160 €	183 €

Pour la salle des fêtes, à ces tarifs s'ajouteront les frais de téléphone selon compteur, à l'unité :
0,20 Euros.

Dans les tarifs sont intégrées les consommations de gaz et d'électricité.

Location de la salle et cuisine et charges au forfait :

↳ - Organisateurs de la fête des classes pour les 2 jours :	457,00
euros	
↳ - Organisateurs de Réveillon 31 décembre	
* Associations communales ou intercommunales:	457,00
* Particuliers de la commune ou de Montcet	399,00
euros	
* Particuliers ne résidant pas dans la commune ou à Montcet :	457,00
euros	
* Restaurateurs de la commune :	561,00
* Associations, Sociétés ou Restaurateurs extérieurs à la commune :	674,00
euros	

A ces forfaits s'ajoutent les frais éventuels de téléphone aux mêmes conditions que ci-dessus

DE 202212-505 Contrôle sécurité des équipements sportifs de l'aire de jeux

Mme le Maire indique que les équipements sportifs des aires de jeux doivent répondre à un contrôle principal de façon annuelle, selon le décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relative aux aires collectives. SOLEUS nous propose 2 formules, un contrat annuel comprenant entre 1 à 7 jeux d'un montant de 276€ TTC/ an ou un contrat pluriannuel pour 3 ans d'un montant de 198.00€ TTC/an. **Après en avoir délibéré, Le conseil municipal vote à l'unanimité :**

- **DECIDE** de choisir la formule pour un contrat pluriannuel de 3 ans d'un montant de 198€ TTC/AN
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

DE202212-507 Mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de yogo à Mme Julie MALECKI

Le Maire indique au Conseil que Mme Julie MALECKI habitant à Vandeins a sollicité la commune pour louer la salle des Fêtes afin d'y organiser des cours de yoga, les lundis soirs de 18 à 19h.

Mme le Maire propose d'accéder à sa demande au tarif de 100€ à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au lundi 3 juillet 2023 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de louer pour des cours de yoga la salle des Fêtes à Mme Julie MALECKI tel que défini ci-dessus.

DE202212-508 Demande OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Convention pour WILKI PIZZA

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande Monsieur LAMBERT pour sa société Wilki Pizzas qui sollicite un emplacement de vente à Vandeins. Il souhaiterait s'installer sur le parking de la salle des Fêtes le soir un jeudi sur deux à compter du jeudi 5 janvier 2023 et accéder au raccordement électrique de la commune.

Madame le Maire propose d'accepter cette demande et de fixer le montant de l'occupation à 15€ par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- propose et approuve les termes d'une convention d'occupation temporaire du domaine public dont vous trouverez le modèle en annexe 1 avec comme point de départ le jeudi 5 janvier 2023;
- fixe la redevance forfaitaire mensuelle, nette de TVA et nette de charges, à la somme de 15€ par mois,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société Wilki Pizzas.

Questions diverses

☞ Un certificat de prévention incendie a été délivré à Mme COLLETTA Nadine, Mme MOINE Delphine, Mme VEIGAS Céline et Mme ROLLY Corinne, suite à la demi-journée de formation dispenser par ESPF.

☞ Les restaurants scolaires souhaite remettre des serviettes en tissu dans les cantines au sein du RPI.

☞ M. DELLA VECCHIA, le conseiller numérique présent sur la commune le lundi après-midi de 14h à 16h a démissionné de son poste le 30 novembre 2022, la commune de Polliat est en recherche active de recrutement.

☞ Un administré demande s'il est possible de faire un groupement de commande pour le fuel sur la commune. Actuellement la commune n'a pas de commande prévue.

☞ Un logement se libère Chemin de Genevray.

☞ ENEDIS nous informe sur le délestage prévu pour l'hiver 2022-2023 afin de mieux comprendre les coupures d'électricité organisées. Si le gestionnaire de réseau transport d'électricité (RTE) n'arrive pas à répondre à tous nos besoins, des coupures pourront être envisagées entre 8h et 13h et entre 18h et 20h. une application ECO WATT est téléchargeable pour informer les citoyens.

☞ Suite à une réunion au SIEA, le syndicat lance une opération coup de poing sur l'installation de de lampes à LED, pour l'éclairage public « la nuit est belle ». Mme le Maire souhaite si possible lancer cette opération sur certains points lumineux.

☞ Une nouvelle assistante administrative du pôle Sud Revermont va prendre ses fonctions en décembre au sein du service, nous souhaitons la bienvenue à Mme NHILI Mina.

☞ La MARPA nous informe avoir ouvert un compte Facebook pour communiquer

☞ Le repas du CCAS aura lieu lundi 12 décembre à l'Instant Bressan de Chaveyriat, pour nos aînés de plus de 75 ans.

☞ Prévoir une tenue de guêpes pour le Centre de Première Intervention.

☞ M. GABILLET Olivier nous informe de la possibilité de bénéficier de 25% de remise chez DUCRUET par le biais du Groupement de commandes avec GBA..

Compte rendus

☞ Mme Le Maire, les adjoints et Mme Morel-Paclet Colette se sont rendus au Sénat mercredi 23 novembre.

La séance est levée à : 22h55

Le prochain conseil sera le : le mardi 10 Janvier 2023